



CIRCULAIRE DE RENTRÉE COLLÈGE 2024/2025

Chers Parents,

Une année scolaire s'achève, et une nouvelle va commencer. Afin de bien l'aborder et avant une période de repos mérité, nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire de rentrée 2024/2025

I - DATES :

RENTRÉE DES CLASSES			
Les listes des classes seront affichées dans la cour du collège.			
6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
RENTRÉE - Lundi 2 septembre à 8h05 (attention pas de cours le mardi 3 septembre) La présence de tous les parents est souhaitée	RENTRÉE - Mardi 3 septembre à 9h00 Rentrée des élèves accompagnés de leur professeur principal		RENTRÉE - Mardi 3 septembre à 13h45
8h05 à 8h30 : Les parents et les élèves sont accueillis par l'équipe de direction et les professeurs principaux. 8h30 à 8h50 : Temps d'informations pour les familles au foyer et/ou en salle d'étude (les élèves rentrent en classe). 11h50 : Pause déjeuner. 13h45 : « JEU DE PISTE » dans l'établissement (découverte des locaux). 16h00 : Goûter offert par l'établissement dans le parc du collège. 16h40 : Les élèves partent avec leurs parents ou attendent dans l'établissement le départ des cars. Ils seront accompagnés ce jour-là jusqu'au départ des bus.	Le matin : informations diverses		
	L'après-midi : activités pédagogiques autour d'1 sujet d'histoire	L'après-midi : Olympiades Prévoir une tenue de sport	L'après-midi : informations diverses
Nous tenons à vous préciser que LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES NE POURRA ÊTRE MODIFIÉE, merci de votre compréhension			
Attention : les autorisations de rentrée et de sortie différées seront effectives à partir du lundi 9 septembre 2024 et après validation par la vie scolaire .			

LES RÉUNIONS DE RENTRÉE

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
LUNDI 9 septembre à 18h	MARDI 10 septembre à 18h	JEUDI 12 septembre à 18h	LUNDI 16 septembre à 18h
LES PHOTOS DE CLASSE (GROUPE ET INDIVIDUELLES) SERONT PRISES LE 17/09 (6èmes/5èmes) et le 20/09 (4èmes/3èmes).			

À SAVOIR ...

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'informer **AVANT 9H00 la VIE SCOLAIRE** :
 soit par téléphone au **04-75-72-70-52** / soit un message via **EcoleDirecte**

Au programme dans l'année

cycle natation : ASNS *	passage de l'ASSR1 *	passage du PSC1 * (Prévention et Secours Civique de niveau 1)	passage de l'ASSR2 * certification PIX Evalang
		Séjours culturels * (prévoir une pièce d'identité en cours de validité)	· stage en entreprise du 9 au 14 décembre · soutenance oral rapport de stage Le 29 janvier 2025 DNB - Prévoir une pièce d'identité en cours de validité

ASNS : L'attestation du savoir-nager en sécurité

ASSR1 : Attestation de sécurité Routière - Document nécessaire pour conduire un véhicule de moins de 50 cm3 (scooter ou voiture sans permis).

PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1

ASSR2 : Attestation de sécurité Routière - Document nécessaire pour pouvoir effectuer la conduite accompagnée ou passer son permis de conduire



Domaines certifiés : Coordination et action éducative, hors programmes scolaires de l'Éducation Nationale, accompagnement et attention aux élèves, relations avec les familles au sein des établissements maristes ; Coordination et gestion des Internats ; Coordination de la protection des mineurs ; Action Pastorale ; Relations Institutionnelles dans le cadre de l'enseignement catholique ; Formation des personnels d'établissement au Charisme Mariste ; Suivi et accompagnement des établissements Maristes.

II - LIVRES / FOURNITURES :

1. Fournitures : (listes sur site : <https://www.maristes-bdp.com/college/doc> à télécharger)

Chaque élève devra avoir en sa possession dès la première semaine le matériel nécessaire à chaque cours. Néanmoins, pour le 1^{er} jour de rentrée (quel que soit le niveau), les élèves se muniront seulement d'un cahier de brouillon (et/ou de feuilles de classeur) et d'une trousse.

2. Livres :

Les livres appartiennent à l'établissement et sont prêtés à votre enfant pour l'année (avec identification via le QR Code présent dans le livre).

Ils sont remis aux élèves le jour de la rentrée. Ils devront être recouverts dès la première semaine et maintenus en bon état toute l'année. Nous insistons sur le caractère éducatif que revêt l'attribution de cette responsabilité.

Une version dématérialisée est disponible sur la plateforme (<https://plateforme.maristes-bdp.cloud>).

En cas de détérioration ou de perte, tout manuel sera facturé à sa valeur de neuf.

III - OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement est fermé du 12 juillet au 24 août 2024.

À partir du 26 août, l'établissement est ouvert au public de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le 30 août l'établissement sera fermé jusqu'à 14h (Pré-rentrée des membres de la communauté Mariste BDP).

À compter du 2 septembre 2024, les bureaux seront ouverts :

Accueil : 7 h 30 à 18 h 30 (*le mercredi 7 h 30 à 12 h 00*)

Secrétariat : 7 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 15 (*fermeture le mercredi à 15h00*)

Comptabilité : 7 h 45 à 11 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00 (*fermé le mercredi après-midi*)

Afin d'éviter un passage incessant au niveau du SAS de sécurité, les élèves peuvent se rendre dans les services administratifs soit avant 8h soit pendant la récréation du matin ou le soir après être sorti de l'établissement.

- LE PORTAIL pour l'entrée des élèves (côté parking) est ouvert à 7h30
- LE PORTAIL (rue Mossant, côté gymnase Champagnat) est ouvert à 7h45

IV - LE PÉRISCOLAIRE :

1- Accueil foyer des élèves :

À partir du lundi 2 septembre 2024, ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de :

- 7h30 à 8h00, de 12h00 à 13h15 et de 16h40 à 17h00 (pour attendre le départ des cars scolaires).

2- Étude du soir : (3.50€ si sortie à 17 h45 / 7,00€ si sortie à 18h30).

À partir du lundi 2 septembre 2024 **une étude surveillée est assurée les lundis, mardis et jeudis à partir de 17h.**

NOUVEAU : 2 horaires de sortie possibles :

- **17h45 ou 18h30** (*aucune sortie ne pourra être faite entre ces 2 créneaux*)

Nous vous rappelons qu'un élève ne peut quitter l'établissement à 15h45, puis revenir pour l'étude... dans le cas d'une permanence en dernière heure de l'après-midi.

La demande d'inscription initiale pour l'étude doit être formulée sur Ecole Directe AVANT LE 8 SEPTEMBRE 2024.

3- Restauration : possible dès le lundi 2 septembre 2024 (6.40€ / repas).

Le compte self doit être approvisionné (sur le site **EcoleDirecte**) **AVANT LA PRISE DE REPAS**.

Le coût du repas est débité du compte restauration de l'enfant à l'aide d'une carte délivrée par le collège en début d'année scolaire. L'élève doit la présenter lors de chaque passage au self. (Toute carte de self perdue ou détériorée sera facturée 5€).

Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir de l'Établissement entre 11h50 et 13h45.

La demande d'inscription initiale pour le self doit être formulée sur EcoleDirecte AVANT LE 8 SEPTEMBRE 2024.

Pour toutes modifications : inscription ou désinscription étude du soir (et/ou) restauration :

Rendez-vous sur la plateforme **EcoleDirecte** dans l'onglet espace réservation de votre enfant (jusqu'à 8h00 le jour même).

V - ECOLEDIRECTE :

La plateforme EcoleDirecte est en mode « vacances » à compter du 14 juillet, avec un accès uniquement pour les règlements et les réservations (identifiants famille idem année 2023/2024).

Pour les nouvelles familles :

- **les codes d'accès vous seront envoyés dans la journée du 29 août 2024 par SMS.**
- **L'accès à toutes les fonctionnalités sera ouvert dans la journée du 03 septembre 2024.**

Vous avez accès à un grand nombre de fonctionnalités sur cet environnement grâce à vos identifiants « famille »

: Informations dématérialisées de l'établissement :

- Consultation des résultats de l'élève
- Consultation des absences et des sanctions
- Règlement de vos factures
- Inscriptions et désinscriptions : service de restauration / étude du soir / autorisations d'entrées et sorties
- Créditer le compte self et étude par carte bancaire

Autres règlements possibles :

- *à l'Accueil pour les règlements par chèque (à l'ordre de « O.G.E.C. les Maristes »)*
- *au Secrétariat pour les règlements en espèces.*

Merci de veiller à ce que le compte de votre enfant soit toujours approvisionné sur EcoleDirecte. Pour les soldes débiteurs en fin de période et malgré la relance SMS, les montants seront prélevés avec une pénalité de 5 euros pour frais de traitement.

VI - INFORMATIONS DIVERSES :

Élèves à besoins éducatifs particuliers : (EBEP)

Vous devez écrire et envoyer les documents et bilans **UNIQUEMENT** à M.MOHR enseignant référent, pour la mise en place ou le suivi des PAP et PPS : referentbepmaristes@gmail.com

Parents correspondants :

Les parents qui désirent devenir « parents correspondants » se présenteront à la réunion d'accueil de la classe de leur enfant en présence de la présidente d'A.P.E.L. Pour assurer cette mission, vous pourrez vous inscrire à partir de la rentrée sur la page A.P.E.L. Les Maristes, sur notre site en cliquant sur le lien : « **devenir parent correspondant** ». Merci d'avance pour votre engagement.

RÉUNION FORMATION « ÊTRE PARENT CORRESPONDANT » LE 24 SEPTEMBRE 2024 À 18H AU FOYER

Sanctions : retenues

Les retenues se dérouleront le mercredi de 12h45 à 14h45 sur convocation (le jour et l'heure n'est en aucun cas négociable). Vous serez informés via un message sur Ecole Directe.

(L'inscription au self pour ce jour-là est possible UNIQUEMENT en téléphonant à la Vie Scolaire.

Transports scolaires :

Merci de faire le nécessaire avant la rentrée scolaire. (CITÉA ou CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE ALPES)

Aide à la fréquentation scolaire :



- Bourse de collège
- Bourse départementale

{Un message via EcoleDirecte vous précisera mi-septembre les modalités d'attribution.

Si vous rencontrez temporairement des difficultés financières, (suite à un changement de situation professionnelle, familiale ou autre) n'hésitez pas à contacter Mme BERARD au secrétariat.

(une commission économique se réunit 3 fois par an et pourra étudier votre demande d'aide).

Assurance scolaire :

Tous les élèves sont assurés par l'Établissement pour les risques scolaires et extra-scolaires. Il s'agit d'une garantie « individuelle accident » (Contrat Mutuelle St Christophe).

Pour connaître les garanties et obtenir une attestation, merci de vous rendre directement sur le site Espace Parents : saint-christophe-assurances.fr.

Il est inutile de nous fournir une attestation de votre assurance personnelle.

VII - CALENDRIER 2024-2025 :

Vacances	Sortie			Rentrée		
de Toussaint :	vendredi 18	octobre	2024 au soir	lundi 4	novembre	2024 au matin
de Noël :	vendredi 20	décembre	2024 au soir	lundi 6	janvier	2025 au matin
d'Hiver :	vendredi 21	février	2025 au soir	lundi 10	mars	2025 au matin
de Printemps :	vendredi 18	avril	2025 au soir	lundi 5	mai	2025 au matin
d'Été :	vendredi 4	juillet	2025 au soir	lundi 1er	septembre	2025 au matin
<u>Pont de l'Ascension</u> :	mercredi 28 mai après la classe, (5-4 et 3 ^{èmes}) mardi 27 mai après la classe (6 ^{ème})			reprise <u>pour tous</u> le lundi 2 juin 2025		

Des journées pédagogiques obligatoires sont organisées chaque année dans l'établissement pour les enseignants et les personnels. (sous réserve de modifications) :

Le 18 octobre 2024 / Le 9 mai 2025 / Les 26 et 27 juin 2025

***Bonnes Vacances à tous,
Avec l'assurance du dévouement de toute la communauté éducative.***

Directeur Coordinateur – Chef d'établissement du 2nd degré
M. Fabien GALLINA